

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL

DU 9 MARS 2023 À 10h00

Date de la convocation : 1 mars 2023

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Absents excusés : 4

Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars, à dix heures, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle du conseil à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le premier mars deux mille vingt-trois par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM
Philippe LAURERI – CCVG
Christian DAVID – CCCV
Jean-Martin GUISIANO – CAPV
Michel ARMANDI – CCMPM
Michel NOIROT – CCVG
Pierre HENRY – CCVG
Jean-Claude ALBERIGO – CCMPM
Fernand BRUN – CCCV
Jeremie FABRE – CCVG
Eric GIRARDO – Métropole TPM
Fabrice WERBER – Métropole TPM
Yves REYNARD – CASSB
Jean-Louis BOYER – CCCV
Madame Isabelle MONFORT – Métropole TPM

Pouvoirs : 0

Absents excusés :

Jean-Pierre ROUX – CCCV
Ludovic ESTAMPE – CCVG
Queffelou GUIREC – Métropole TPM
Pierre GOYET – Métropole TPM

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe LAURERI

N°02-2023 : DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU EN REMPLACEMENT

VU la délibération DEL2022/55 portant désignation d'un délégué suppléant au syndicat mixte du bassin versant du Gapeau pour la Communauté de Communes Cœur du Var

VU les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

VU les dispositions de l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer un marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le président expose :

La Commission d'Appels d'Offres est composée :

- du Président ou de son représentant,
- de 5 membres du Comité Syndical ou leurs suppléants,

Élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Membres titulaires :

- Fabrice WERBER,
- Philippe LAURERI,
- Jean-Martin GUISIANO,
- Christian DAVID,
- Yves REYNARD,

Membres suppléants :

- Isabelle MONFORT,
- Roger ANOT,
- Patricia VIGIER,
- Jean-Pierre ROUX,
- Guillaume GAUDIN.

VU la délibération DEL2022/55 portant désignation d'un délégué suppléant au syndicat mixte du bassin versant du Gapeau pour la Communauté de Communes Cœur du Var

- Jean-Louis BOYER remplaçant Guillaume GAUDIN

Compte tenu du remplacement de M. Guillaume Gaudin par M. Jean-Louis BOYER il est proposé d'élire un membre remplaçant M. Guillaume Gaudin à la commission d'appel d'offre.

CONSIDERANT que la ou les listes suivantes ont été proposées :

Liste Patrick MARTINELLI

Membres titulaires :

- Fabrice WERBER,
- Philippe LAURERI,
- Jean-Martin GUISIANO,
- Christian DAVID,
- Yves REYNARD,

Membres suppléants :

- Isabelle MONFORT,
- Roger ANOT,
- Patricia VIGIER,
- Jean-Pierre ROUX,
- Jean-Louis BOYER

LE COMITÉ SYNDICAL,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 19 voix POUR

DECIDE de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste :

A l'issue de ce scrutin, les membres suivants sont élus :

Membres titulaires :

- Fabrice WERBER,
- Philippe LAURERI,
- Jean-Martin GUISIANO,
- Christian DAVID,
- Yves REYNARD,

Nombre de votants : 13

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19 voix

Sièges à pourvoir : 5

PROCLAME élus les membres titulaires de la commission d'Appel d'Offres suivants :

- Fabrice WERBER,
- Philippe LAURERI,
- Jean-Martin GUISIANO,
- Christian DAVID,
- Yves REYNARD,

Membres suppléants :

- Isabelle MONFORT,
- Roger ANOT,
- Patricia VIGIER,
- Jean-Pierre ROUX,
- Jean-Louis BOYER

- Nombre de votants : 13
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19 voix
- Sièges à pourvoir : 5

PROCLAME élus les membres suppléants de la commission d'Appel d'Offres suivants :

- Isabelle MONFORT,
- Roger ANOT,
- Patricia VIGIER,
- Jean-Pierre ROUX,
- Jean-Louis BOYER

INFORME qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant venant immédiatement après le dernier titulaire.

- Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus
 - Pour extrait conforme,
 - **LE PRÉSIDENT**
- **DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU**
 - **Patrick MARTINELLI**

